



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE



UNITE DE GESTION DU PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET DE SECURISATION FONCIERE

Crédit 5775-MG et DON 432-MG

***Sélection d'un expert national en cadre réglementaire
« Spécialiste des cadres réglementaires des produits agricoles ».***

Lancée le 10 février 2021 sous N° 1-2021/MAEP/CASEF

- 1 Le Gouvernement Malagasy a obtenu un Crédit et un fond de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du **Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF)** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés dans le cadre de l'emploi des consultants au titre du contrat suivant : **« Spécialiste des cadres réglementaires des produits agricoles ».**
- 2 L'Unité de gestion du Projet (UGP CASEF) invite les Consultants individuels constitués légalement et admissible à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des Services.
- 3 Cette prestation consiste à appuyer la revue et l'amélioration du cadre réglementaire sur la cannelle. Les détails de la prestation sont consignés dans les Termes de Référence.
- 4 **Profil**
Qualifications académiques :
 - Titulaire d'un Diplôme universitaire de niveau bacc+4 en droit.**Expériences :**
 - Expériences de formulations de recommandations de nature réglementaire ou juridique pour les produits agricoles, en particulier dans le domaine des épices et des huiles essentielles ;
 - Expérience prouvée en animation de processus de concertation multi-acteurs : secteurs privés et publics, collectivités territoriales ;**Autres qualités requises :**
 - Bonne connaissance de la fiscalité et de la fiscalité locale ;
 - Très bonne capacité de rédaction et de communication en français.
- 5 Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :
 - a) Une lettre de motivation ;
 - b) Un curriculum vitae détaillé du Consultant avec mise en évidence des qualifications exigées ci-dessus et des références professionnelles ;
 - c) Les copies des diplômes ;

- 6 Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 décrits dans « *Le Règlement de Passation de Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'investissement (FPI) de juillet 2016, mis à jour en Août 2018* » en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Les Consultants seront sélectionnés selon la méthode de Sélection de **Consultants individuels** telle que décrite dans ce Règlement.
- 7 Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires dont les Termes de référence à l'adresse ci-dessous ou par email à: -mail : coordonnateur@casef.mg en copiant à rpm@casef.mg et à spm@casef.mg, durant les heures de bureau: de **huit heures trente minutes (8h30)** à **seize heures trente minutes (16h30)** en précisant l'objet de la prestation.
- 8 Les dossiers doivent être envoyés par courrier électronique au plus tard **le jeudi 25 Février 2021 à 14 heures 30 minutes (heures locales)**

**Adresse : Unité de Gestion du Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF)
Porte A 201, Immeuble ARO Ampefiloha, 101 Antananarivo, MADAGASCAR
à l'attention de Monsieur le Coordonnateur National du Projet CASEF
E-mail: coordonnateur@casef.mg avec copie obligatoire à : rpm@casef.mg**

Référence : *Recrutement d'un expert national en cadre réglementaire « Spécialiste des cadres réglementaires des produits agricoles ».*

Antananarivo, le 09 février 2021

LE COORDONNATEUR NATIONAL DE PROJET CASEF